

Select'om

ORDRE DU JOUR - REUNION DU BUREAU
01/07/2025

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 3 juin 2025
3. Attribution de l'accord-cadre N°2025-08 relatif à la fourniture d'imprimés
4. Divers

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE
MOLSHEIM & ENVIRONS
"SMICTOMME"**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du 1^{er} juillet 2025
N°B048-07-2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1^{er} juillet à 15 heures, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SMICTOMME, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.
La convocation du Bureau a été faite le 25 juin 2025.

Membres en Exercice : 6	<u>Membres présents :</u> M. Jean-Philippe HARTMANN, Président MM Jean BIEHLER, Guy HAZEMANN, Alain HUBER, Vice-Présidents M ^{me} Laurence JOST, Vice-Présidente
Membres présents : 5	<u>Membre absent excusé :</u> M. Michel HERR, Vice-Président
Membres présents ou représentés : 5	<u>Secrétaire de séance :</u> M ^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2121-23, L2541-6 et L2541-7 ;

CONSIDERANT que par combinaison des articles L2541-6 et L2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le/la secrétaire de séance peut être un/une agent(e) ;

DESIGNE

M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services, en qualité de secrétaire de la présente séance.

vote à main levée :	pour	:	5
	contre	:	0
	abstention	:	0

Pour extrait conforme
Fait à Molsheim, le 1^{er} juillet 2025

La secrétaire de séance,

Original signé

Laetitia BECK

Le Président,

Original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Monsieur le Préfet le 1^{er} juillet 2025 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE
MOLSHEIM & ENVIRONS
"SMICTOMME"**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du 1^{er} juillet 2025
N°B049-07-2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1^{er} juillet à 15 heures, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SMICTOMME, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.
La convocation du Bureau a été faite le 25 juin 2025.

Membres en Exercice : 6	<u>Membres présents :</u> M. Jean-Philippe HARTMANN, Président MM Jean BIEHLER, Guy HAZEMANN, Alain HUBER, Vice-Présidents M ^{me} Laurence JOST, Vice-Présidente
Membres présents : 5	<u>Membre absent excusé :</u> M. Michel HERR, Vice-Président
Membres présents ou représentés : 5	<u>Secrétaire de séance :</u> M ^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 JUIN 2025

LE BUREAU,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1, L 5211-10, L 2121-23 et L 2121-9 ;
- VU la délibération N°020-03-2020 du Comité Directeur en sa séance du 22 septembre 2020 statuant sur les délégations permanentes au Bureau et au Président ;

APPROUVE

sans observation le procès-verbal des délibérations du Bureau en sa séance du 3 juin 2025.

ET PROCEDE

à la signature du registre des délibérations.

vote à main levée :

pour	:	5
contre	:	0
abstention	:	0

Pour extrait conforme
Fait à Molsheim, le 1^{er} juillet 2025

La secrétaire de séance,

Original signé

Laetitia BECK

Le Président,

Original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Monsieur le Préfet le 1^{er} juillet 2025 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com
La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE
MOLSHEIM & ENVIRONS
"SMICTOMME"**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du 1^{er} juillet 2025
N°B050-07-2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1^{er} juillet à 15 heures, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SMICTOMME, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.
La convocation du Bureau a été faite le 25 juin 2025.

Membres en Exercice : 6	<u>Membres présents :</u> M. Jean-Philippe HARTMANN, Président MM Jean BIEHLER, Guy HAZEMANN, Alain HUBER, Vice-Présidents M ^{me} Laurence JOST, Vice-Présidente
Membres présents : 5	<u>Membre absent excusé :</u> M. Michel HERR, Vice-Président
Membres présents ou représentés : 5	<u>Secrétaire de séance :</u> M ^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

OBJET : ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE N°2025-08 RELATIF A LA FOURNITURE D'IMPRIMES

LE BUREAU,

- VU le Code de la commande publique ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la délibération N°020-03-2020 du Comité Directeur en sa séance du 22 septembre 2020 statuant sur les délégations permanentes au Bureau et au Président ;

1° APPROUVE

la conclusion de l'accord-cadre N°2025-08 relatif à la fourniture d'imprimés dans les conditions suivantes :

Lot N°1 : Fourniture de différents supports imprimés sur papier

- procédure : marché à procédure adaptée,
- forme du marché : accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec un minimum (20 000 € HT) et un maximum (90 000 € HT) en valeur.
- attributaire : Imprimerie KOCHER
4 rue Jean Mentelin
67560 Rosheim

Lot N°2 : Fourniture de différents supports autocollants

- procédure : marché à procédure adaptée,
- forme du marché : accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec un minimum (20 000 € HT) et un maximum (90 000 € HT) en valeur.
- attributaire : Imprimerie KOCHER
4 rue Jean Mentelin
67560 Rosheim

Lot N°3 : Fourniture de cravates

- procédure : marché à procédure adaptée,
- forme du marché : accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec un minimum (2 000 € HT) et un maximum (20 000 € HT) en valeur.
- attributaire : Imprimerie KOCHER
4 rue Jean Mentelin
67560 Rosheim

2° AUTORISE

Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes, ainsi que tout document se rapportant à ce marché.

vote à main levée :

pour	:	5
contre	:	0
abstention	:	0

Pour extrait conforme
Fait à Molsheim, le 1^{er} juillet 2025

La secrétaire de séance,

Original signé

Laetitia BECK

Le Président,

Original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Monsieur le Préfet le 1^{er} juillet 2025 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com
La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.